

ment et à l'administration, fera, à la demande des divers gouvernements, part de ses lumières sur l'instruction, l'éducation et l'organisation sur le pied de guerre des forces militaires de la couronne dans chaque partie de l'empire.

A cela, mon honorable ami a donné son approbation, et le plan adopté portait que l'état-major général aurait simplement pour mission de recueillir des renseignements à être distribués parmi les différents peuples de l'empire, et il ne lui était en aucune façon prescrit de prendre part à la monstrueuse campagne de militarisme qui se poursuit en Europe.

Je ne redoute pour le Canada aucune invasion, pour le Canada de l'est tout au moins; mais je ne suis pas bien sûr qu'il soit prudent de laisser sans protection la Colombie-Anglaise; ou encore les côtes de l'océan Pacifique. Je ne redoute aucune guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. La civilisation y est trop avancée pour que l'on y songe à rien de semblable. Ces deux pays ont trop d'intérêts en commun pour cela, et l'on y regarde la guerre comme étant le fléau de la civilisation. Mais il en est autrement sur l'océan Pacifique, où nous avons pour voisins la Russie, le Japon et la Chine, et ce serait folie de dire qu'il n'y a, de ce côté-là, aucun danger de guerre à appréhender, lorsque de vastes humanités y sont en voie de formation. Pour moi, une pareille idée ne saurait m'entrer dans l'esprit, et je ne crois pas qu'il soit bien prudent à nous de toujours compter sur la Grande-Bretagne pour la protection de notre côte du Pacifique. Mon honorable ami ne pense-t-il pas que, s'il survenait une invasion, il nous serait utile d'avoir pour la repousser des troupes et une marine, et de donner à nos officiers la meilleure instruction possible? Le simple bon sens n'exige-t-il pas que, pour être prêts à repousser une invasion possible, pour mettre nos troupes en état de défendre le pays—et mon honorable ami sait qu'elles peuvent à tout moment être appelées à entrer en campagne—notre organisation soit absolument la même que celle de l'empire britannique?

Pour donner suite au plan adopté par la conférence pour la formation d'un état-major général, il y avait certaines choses à faire. Lisez plutôt les conclusions de cette conférence. Les voici:

En résumé, voici les principales questions qui semblent appeler l'attention pour le moment, dans le but de jeter les bases d'un état-major impérial général:—

I. Organiser toutes les forces de l'empire sur le pied de guerre d'après les mêmes principes généraux, surtout en ce qui concerne le système de commandement et les devoirs de l'état-major. Dans ce but, il faudrait procéder à la formation de l'état-major impérial général à aussi bref délai que le permettent les moyens à notre disposition.

II. Assurer l'uniformité dans le système de dressage des officiers pour l'état-major gé-

ral en prenant les mesures voulues pour créer—

(a) L'uniformité dans le système d'instruction des officiers régimentaires parmi lesquels sont recrutés les sujets destinés aux écoles d'état-major. On obtiendra ce but en reconnaissant l'école d'état-major de Camberley comme l'école centrale d'instruction militaire pour l'empire et en nommant dès le début, dans la mesure approuvée par les différents gouvernements des dominions d'outre-mer, des gradués de Camberley comme titulaires des plus importants postes d'instructeurs.

(b) L'uniformité dans le système de recrutement des officiers régimentaires pour les cours d'études des écoles d'état-major.

(c) L'uniformité dans les examens d'admission, dans les matières du cours, dans le syllabus et l'enseignement des différentes écoles d'état-major.

III. L'uniformité dans l'accomplissement des devoirs d'état-major qui s'obtiendra en encourageant les gradués des écoles d'état-major qui aspirent à devenir titulaires des plus importants postes de l'état-major général, à suivre un cours supplémentaire d'instruction en Angleterre ou aux Indes; et en prenant des mesures en vue de l'échange systématique des officiers d'état-major impérial général parmi les divers postes dans toute l'étendue de l'empire.

M. MONK: Mon très honorable ami est-il d'opinion que ce soit là une affaire qu'il appartient au Parlement de décider?

Sir WILFRID LAURIER: Je répondrai à cela tout à l'heure. Le Parlement peut ou approuver ou annuler ce que nous avons fait; mais ce n'est pas là pour le moment ce qui m'occupe. Ce que je reproche à mon honorable ami, c'est d'avoir, dans son discours ici l'autre jour, comme dans ses discours à Québec, prétendu que nous avions consenti à un plan en conséquence duquel nos troupes devraient participer aux guerres de la Grande-Bretagne. Mon honorable ami dit que c'était au Parlement à décider de ce point. Mais qui donc l'a empêché de saisir le Parlement de cette question? Il dit que nous avons tenu la chose secrète, sans même l'avoir divulguée lorsque nous avons présenté notre politique navale. Que nous ayons maintenu le secret sur ce plan à cette époque, cela importe peu. Ce n'était pas une affaire qui intéressait notre politique navale, mais notre milice. Que veut dire mon honorable ami?

M. MONK: Puisque le très honorable premier ministre m'interroge, je lui dirai que ce plan aurait dû être soumis aux Chambres alors en session, et c'est ce que je lui reproche de n'avoir pas fait.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne parle pas de la publication du décret, mais de son adoption. Mon honorable ami ne sait-il pas que tout membre du conseil privé est tenu par serment au secret, que le premier serment prêté par un conseiller privé est de garder le secret sur tout ce qui se passe au conseil?